CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 30 septembre 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/09/30-6/05

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

45410724

Acte Certifié exécutoire

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteur: CAPARROY Bertrand

Envoi Préfecture : 05/10/2011 Réception Préfet : 05/10/2011 Publication RAAD : 05/10/2011

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : PICARD Laurence

OBJET : Convention triennale entre le Département et l'Association Départementale des Gîtes de France

de Seine-et-Marne.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement touristique, le Département, en partenariat avec Seine-et-Marne Tourisme et l'Association Départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne a développé les hébergements en milieu rural grace à des aides financières incitatives. Le Département a adopté dans son Schéma Départemental du Tourisme 2009-2013, de nouvelles orientations notamment en matière de développement et de diversification de l'offre d'hébergements. Le renouvellement de la convention a pour objet de formaliser le partenariat entre le Département et l'Association Départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, pour une durée de trois ans, en lui apportant une partie des moyens financiers lui permettant d'accomplir ses missions au niveau départemental.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 en date du 31 janvier 2011, relative au vote du budget primitif 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention entre le Département et l'Association Départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom du Département avec l'Association Départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

<u>Abstention</u>:

- M. Christian FROT (NPPV en tant que Président de l'Association Départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne). LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ